



MUNICIPALITÉ  
DE LAC-BEAUPORT

## Avis public

### DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 3 mars 2025 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

*AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :*

**Demande :** Rendre réputé conforme l'implantation d'une résidence isolée existante à 2,94 mètres de la ligne latérale contrairement à la marge latérale minimale de 3,05 mètres tel que mentionné à l'article 49 du Règlement de zonage 09-207 et de ses grilles de spécifications pour la zone HU-201.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Claude Burgess, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 2024, sous le numéro 13 632.

**Terrain ciblé :** Lot numéro : 1 820 322  
87, chemin des Mélèzes

**Règlement concerné :** Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

Richard Labrecque  
Directeur général et greffier-trésorier